

Montréal, le 31 mars 2017

PAR COURRIEL

[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents  
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-436**

---

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 21 mars 2017, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec la liste des dossiers actifs ou non qu'il pourrait détenir relativement à la société par actions 9002-9620 Québec Inc. (NEQ : 1162894563), faisant affaire sous le nom Édifice Le Bel-Âge. Suite à une discussion téléphonique, votre demande a été précisée et nous comprenons que vous désirez obtenir une copie des plumitifs détenus par le Tribunal concernant cette société.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient un dossier fermé concernant cette société. Cependant, veuillez noter que le Tribunal ne peut effectuer de recherche par numéro de lot.

Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe une copie du plumitif de ce dossier, lequel peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous signalons, conformément à l'article 90 al.2 de la *Loi sur la justice administrative* (RLRQ, c. J-3), que ce plumitif a été banalisé afin d'en omettre le nom de la partie requérante. Vous trouverez cet extrait de Loi en pièce jointe.

Ensuite, nous vous informons, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès*, que certains renseignements personnels ont dû être retranchés. En effet, ces renseignements ne sont pas accessibles en vertu des articles 53 et 54 de cette loi, dont les extraits se retrouvent ci-joints.

...2

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

***ORIGINAL SIGNÉ***

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Plumitif caviardé, avis de recours, extrait de lois